



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nancy, le 31 mars 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Ouverture de telepac – Campagne 2020**

La télédéclaration des demandes d'aides de la PAC sera ouverte sous telepac à compter du **1<sup>er</sup> avril 2020**. La période de télédéclaration des aides bovines (ABA/ABL) est également en cours.

Les exploitants agricoles sont invités à réaliser leur déclaration dès que possible. Il est rappelé que les déclarations achevées, même signées, peuvent être modifiées jusqu'à la fin de la période de dépôt.

**Les notices disponibles sur telepac contiennent les réponses à beaucoup de questions sur la télédéclaration et les critères d'éligibilité aux aides.**

Compte tenu du contexte particulier du démarrage de cette campagne lié à l'épidémie de COVID-19, les services de la DDT n'assureront pas de rendez-vous présents avec les exploitants dans ses locaux.

Une communication dans les prochains jours précisera les modalités d'accompagnement pour les exploitants qui rencontrent des difficultés.

Contacts presse :

Sébastien MARC: 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

**Retrouvez-nous:**



[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)



Préfet de Meurthe-et-Moselle



@Prefet54